

M. Doug Frith (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, les femmes au foyer représentent 60 p. 100 de la population féminine du pays. Des cinq millions de Canadiennes, à peu près trois millions restent au foyer. Le ministre a signalé à la Chambre que le gouvernement avise actuellement aux moyens d'offrir une pension de quelque sorte à ces femmes au foyer. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a signalé qu'un élément du problème auquel nous nous heurtons, comme nous l'avons appris en étudiant ce que font les autres pays qui envisagent d'offrir un régime de pension aux femmes au foyer, tient à ce que seules celles qui ont les moyens de contribuer au régime recevraient des prestations à l'âge de la retraite.

La question des femmes nécessiteuses qui n'ont même pas les moyens de participer au régime de pensions reste donc entière. Le ministre sait très bien que c'est là un des principaux inconvénients que le gouvernement devra étudier lorsqu'il envisagera une réforme du régime de pensions. Je crois que le député sait déjà qu'une conférence nationale sur les pensions doit avoir lieu à Ottawa les 31 mars, 1^{er} et 2 avril. Au cours de cette conférence, on tâchera d'étudier les nombreux problèmes qu'affrontent les femmes de notre pays.

Il faut étudier toute cette question de pension pour les femmes au foyer. Parmi les autres solutions à l'étude présentement, il y a un régime de contributions obligatoires au Régime de pensions du Canada à l'intention des ménagères, l'instauration d'un régime distinct de participation nationale à l'intention des épouses qui travaillent à la maison, une amélioration des prestations versées aux survivants aux termes du Régime de pensions du Canada actuel, pour n'en mentionner que quelques-unes. Je constate qu'il me reste très peu de temps mais d'autres parties du projet comprennent, par exemple, une hausse des prestations versées aux célibataires aux termes du programme de supplément du revenu garanti. Ce sont là les paramètres à prendre en considération et le gouvernement s'y emploie activement. Le gouvernement s'est engagé entre autres à atténuer les difficultés dont souffrent surtout les femmes dans notre pays.

● (2210)

LES NATIONS UNIES—LA SESSION SPÉCIALE SUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Douglas Roche (Edmonton-Sud): Madame le Président, je me réjouis de voir que le secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Frith) est présent à la Chambre en ce grand moment, car il est un de ceux qui comprennent le mieux la question Nord-Sud, puisque lui ainsi que le député d'Érié (M. Fretz) également présent et moi-même, sommes membres du groupe d'études Nord-Sud et qu'il a consacré beaucoup de temps à une question dont nous souhaitons esquisser les principaux traits à la Chambre.

Ce soir je voudrais demander au secrétaire parlementaire s'il a entrepris de promouvoir un débat d'un jour au moyen d'une motion gouvernementale, pour discuter d'affaires étrangères. La dernière fois que la Chambre a abordé cette question, c'était les 19 et 20 décembre 1977, il y a plus de trois ans. Bien des choses ont changé depuis lors surtout en ce qui concerne le dialogue Nord-Sud. Cette année, le Canada sera l'hôte du sommet économique qui aura lieu dans la ville d'Ottawa. Comme le premier ministre, (M. Trudeau) à son retour de voyage, l'a affirmé à la Chambre hier, la question Nord-Sud

L'ajournement

sera une des priorités à l'ordre du jour. Il est également probable qu'une réunion des dirigeants Nord-Sud aura lieu au Mexique en juin prochain.

Par conséquent, cette année, c'est l'année des entretiens Nord-Sud. Mais quelle est la politique du gouvernement du Canada à cet égard? C'est la grande question que je pose ce soir au secrétaire parlementaire. Quelle est la politique du gouvernement? C'est une question pertinente.

Le groupe d'étude Nord-Sud auquel nous participons a présenté 38 recommandations et je voudrais savoir lesquelles le gouvernement voudra retenir. Le premier ministre a parlé en termes assez vagues de production agricole et de recyclage des fonds de l'OPEP, mais je voudrais en savoir davantage. Quelle attitude devons-nous adopter sur cette question qui est capitale pour la stabilité économique de notre planète et la participation canadienne au dialogue Nord-Sud? Comment pouvons-nous jouer notre rôle de parlementaires après que le comité a fait son travail si nous ne pouvons savoir quelle est la politique du gouvernement? Je voudrais que le secrétaire parlementaire réponde à cette question.

Le rapport Brandt, qui a été très bien accueilli sur le plan international et dans lequel on étudiait cette question, en a fait une analyse exhaustive. Il traitait principalement de ce qu'il faut faire pour sortir le dialogue Nord-Sud de l'impasse afin de réduire dans une certaine mesure l'écart entre les riches et les pauvres. On y trouvait quatre grandes dispositions d'urgence: premièrement, un transfert de ressources à grande échelle vers les pays en voie de développement; deuxièmement, une stratégie énergétique internationale; troisièmement, un programme d'alimentation global; et quatrièmement, l'amorce de quelques grandes réformes du système économique international. Le groupe d'étude Nord-Sud a accepté ces quatre dispositions d'urgence et les a intégrées non seulement dans le rapport principal mais aussi dans le rapport provisoire, ce qui fait qu'elles sont sur la table de la Chambre depuis l'été dernier. Quand j'ai soulevé la question en mai dernier, j'ai demandé ce que le gouvernement allait faire au sujet des quatre propositions de subventions d'urgence.

J'ai posé la question au premier ministre hier, et je vous invite, monsieur l'Orateur, à consulter le hansard assidûment, comme je sais que vous le faites chaque matin; mais je sais également que vous ne pourrez trouver une réponse à cette question, parce qu'il n'a pas répondu. Je demande au secrétaire parlementaire de s'occuper de cette question ce soir.

Il n'y a rien de mystérieux dans la façon d'établir une politique, monsieur l'Orateur. Nous n'avons besoin que de quelques principes de base; il suffit ensuite d'établir la politique à partir de ces principes. Il existe six principes de base qui devraient servir de fondement ou de lignes directrices à la formulation d'une politique du gouvernement canadien au cours de cette année cruciale qui est l'année 1981, afin que le Canada puisse contribuer à rompre l'impasse du dialogue nord-sud. Ce sont les suivants:

Le premier principe est d'établir un plancher de la pauvreté. En partant de ce principe, on établirait les ramifications politiques concernant la date à laquelle le Canada atteindra le chiffre de 0.7 p. 100 du produit national brut comme montant de son aide officielle, ce qui correspond à l'objectif international que recommande les Nations Unies.